



Note de service n°7 (NdS7) Appropriation des programmes de cycle 3

1. Le français dans les programmes de cycle 3

Feuille de route enseignants



Ce pictogramme indique un **document ressource** joint à la présente NdS

1.1. Objectif

Cette AP vise l'appropriation par les enseignants des programmes 2015 dans le domaine du français à travers la rédaction de repères de progressivité principalement liés aux niveaux de maîtrise des compétences attendues, et plus marginalement aux niveaux de classes du cycle. Elle propose un accompagnement à cette appropriation par la réflexion commune, les exemples et l'utilisation de la ressource disponible, et notamment :

→ <http://eduscol.education.fr/pid34159/francais.html>

1.2. Économie de l'APC3

APC3 temps 1 : 2 heures en présentiel le 10/10/2016

- Introduction générale : IEN
- Ateliers : CPC + IPEMF
 - Langage oral
 - Écriture
 - Étude de la langue
 - Lecture et compréhension de l'écrit

APC3 temps 2 : 2 heures en équipe d'école

APC3 temps 3 : 2 heures en présentiel le 12/12/2016 à 17h15 (collège La Fayette, Rft)

1.3. Temps 1

- 2 heures en présentiel le 10/10/2016
 - Introduction générale : IEN



1. **Éléments du diaporama de présentation.**

- Ateliers : CPC + IPEMF
 - Langage oral
 - Écriture
 - Étude de la langue
 - Lecture et compréhension de l'écrit

1.4. Temps 2

- 2 heures en équipe d'école (prises dans les 6 heures d'AP)
- Chaque école renvoie des repères de progressivité pour le sous-domaine ou l'un des sous-domaines choisi(s) en s'appuyant sur les tableaux de repères vierges (pour une commodité de traitement et de partage des productions).

1.5. Consigne de réalisation et de restitution

- Les enseignants affecteront 2 heures de réunion à l'élaboration de repères de progressivité dans les sous-domaines dans lesquels ils ont suivi l'atelier de l'APC3 du 10/10/2016. Les productions devront parvenir à la circonscription pour le 02/12/2016 afin qu'une première synthèse puisse étayer le second temps du 12/12/2016.

2.

Tableaux modifiables « **repères de progressivité en français** »

- Si des repères de progressivité déclinés par années du cycle n'existent pas en l'état, des éléments de progressivité sont présents dans les programmes, et un grand nombre de ressources les accompagnent.

Langage oral

<http://eduscol.education.fr/cid101008/francais-cycle-langage-oral.html>

Écriture

<http://eduscol.education.fr/cid99239/ressources-francais-ecriture.html>

Étude de la langue

<http://eduscol.education.fr/cid106031/ressources-francais-etude-langue.html>

Lecture et compréhension de l'écrit

<http://eduscol.education.fr/cid101051/ressources-francais-lecture-comprehension-ecrit.html>

Culture littéraire et artistique

<http://eduscol.education.fr/cid99241/ressources-francais-culture-litteraire-artistique.html>

1.6. Exemples spécifiques fournis par l'équipe de circonscription :

- Langage oral

3.

Document de L.Vandebrouck ppt « L'oral », et exemple de **repères de progressivité pour la menée de débats**

- Écriture

4.

Document de G.Teyssède « Brouillon, essai », exemple de **repères de progressivité dans l'utilisation d'un écrit de travail**

- Étude de la langue

5.

Document de C.Fior « Identifier les composants d'une phrase simple », exemple de **repères de progressivité en étude de la langue**

- Lecture et compréhension de l'écrit

6. Document de JC.Bouhier « Lecture et compréhension de l'écrit », exemple de repères de progressivité

1.7. Temps 3

- 2 heures en présentiel le 12/12/2016 : retour et échanges sur les repères produits, mutualisation pour toutes les écoles (chaque école disposera de repères de progressivité en français à l'issue de la synthèse de l'AP par les CPC : disponibles en janvier), exemples d'exploitation et illustrations.

2. Autres domaines

L'appropriation des programmes et la mise en place du cycle 3 étant des chantiers prioritaires, la construction de repères de progressivité bâtis conjointement par les équipes écoles-collège s'effectuera sur plusieurs temps dédiés :

- 2 conseils écoles-collège (2 x 2 heures), seront principalement utilisés pour des travaux en commissions disciplinaires permettant de bâtir des repères de progressivité concertés ;
- 1 conseil de cycle 3 de secteur de collège (2 heures), et 1 demi-journée (durant laquelle les enseignants de C3 seront déchargés) permettront de poursuivre et de finaliser les travaux engagés dans les commissions disciplinaires ;

L'ensemble de ces dates sera arrêté lors du premier CEC.

- 1 demi-journée de solidarité prise les 9, 16 ou 23 novembre après-midi (selon secteur de collège) sera dédiée à une concertation sur l'évaluation. Elle permettra aux équipes de professeurs des écoles et de professeurs de collège de travailler ensemble cette question.

Les CEC et conseil de cycle seront portés sur le tableau des 108 heures de l'école, précisant le lieu de réunion.

En plus du français déjà abordé en AP, et des mathématiques jugés prioritaires, d'autre(s) commission(s) pourront être constituées pour travailler prioritairement sur l'un ou l'autre des domaines des programmes.

Les productions seront renvoyées à la circonscription pour le 12/05/2017, afin que l'équipe de CPC en effectue une synthèse. Ces travaux seront harmonisés sur la forme et mis à la disposition de l'ensemble des équipes de la circonscription dans le courant du mois de juin.